AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2393
FR0000120164-FS0729

17 novembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE - VERITAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 novembre 2014, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 novembre 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE - VERITAS et détenir, pour le compte desdits fonds, 9 022 800 actions COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE - VERITAS représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et 4,57% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE - VERITAS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 177 065 192 actions représentant 197 344 677 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.